

[Texte]

Le coprésident (M. Corbin): Je n'ai pas encore à ce jour reçu un avis pour m'indiquer qui seront les représentants officiels de la Chambre des communes. J'attends cette réponse dans les meilleurs délais. Dès que j'aurai un personnage avec qui communiquer, je m'empresse de lui poser la question.

M. Joyal: Sur l'autre point, monsieur le président, quant à la place du commissaire à la table de nos délibérations, j'aimerais entendre l'opinion du commissaire ici, puisque je crois comprendre que cette question est décidée d'un commun accord, de bonne foi entre toutes les parties. Alors, j'aimerais entendre le commissaire sur cette question-là si vous n'y voyez pas d'objection.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur le commissaire, vous avez la parole.

M. Max Yalden (commissaire aux langues officielles): Monsieur le président, en deux mots, je n'ai vraiment pas d'opinion quant à la place que j'occupe à la table. Comme vous le savez, monsieur le président, et d'autres membres du comité d'ailleurs le savent aussi, je crois qu'il est important que nous soyons tous sur la même longueur d'onde quant aux fonctions que remplit le commissaire aux langues officielles au sein des travaux du Comité. Mais, je crois qu'il n'y a pas de problèmes à ce sujet. Je suis ici pour aider le Comité, pour appuyer le travail du Comité, pour répondre aux questions, pour faire des commentaires et ainsi de suite. Sur la différence, s'il y en a une, entre mon poste et celui du Vérificateur, je préférerais laisser passer cela sous silence ou laisser cela aux avocats si on voulait un jour vraiment étudier cela en profondeur.

• 1030

Je dirai seulement que nous avons la même méthode de nomination, et que nous avons la même méthode de limogeage, c'est-à-dire par résolution conjointe de la Chambre et du Sénat. Nous avons les mêmes pouvoirs que les juges d'une Cour supérieure. Nous faisons nos rapports de la même façon aux Communes. Donc, sur tous ces points-là, nomination, rapport à la Chambre, pouvoirs juridiques et ainsi de suite, nous avons exactement la même position.

Là où c'est différent, ce n'est pas tout à fait en ce qui concerne les fonctions du vérificateur général ou les miens, c'est au niveau du comité. D'abord, c'est un comité de la Chambre dans son cas, et c'est un comité conjoint ici. C'est un comité permanent dans le cas du vérificateur, le comité permanent des Comptes publics, mais c'est un comité, du moins pour l'instant, qui n'est pas permanent dans notre cas.

Est-ce que cela fait des différences ou pas? Je n'en sais rien. De toute façon, je dirai que je peux, en autant que je sache, étant ici comme je suis, jouer à peu près le même rôle que joue le vérificateur général auprès du comité permanent des Comptes publics. Nous en avons discuté un peu, je crois, vous et moi et d'autres membres, avec M. Clarke qui, en tant que président du comité des Comptes publics, a un peu confirmé qu'on agirait ici de la même façon, plus ou moins, que l'on agit devant son comité.

Donc, bref, et je m'excuse pour la longueur de ma réponse, je n'ai pas d'objection aux commentaires sur la place que

[Traduction]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I have yet to receive a notice indicating who shall be the official representatives of the House of Commons. I expect that answer any day. As soon as I have a name with whom I may communicate, I will ask that question.

Mr. Joyal: Now with respect to the position of the commissioner in our proceedings, Mr. Chairman, I would like to hear the commissioner's opinion, since I believe he is with us by mutual agreement taken in good faith by all parties. So if you have no objections, I would like to hear the commissioner's views with respect to this matter.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Commissioner, the floor is yours.

Mr. Max Yalden (Commissioner of Official Languages): Mr. Chairman, in a nutshell, I really do not have an opinion as to the role I play here. As you, and other members of the committee know, Mr. Chairman, it is important that we should be all on the same wavelength as to the function of the Commissioner of Official Languages in the work of the committee. However, I do not believe there is any problem in this regard. I am here to help the committee, support it in its work, to answer questions, make comments, etc. As to the difference between my role and that of the auditor general, if there is one, I would prefer to remain silent and leave the matter to legal counsels, if ever the issue should be studied in depth.

I will say only that we are appointed in the same manner, and we are also fired in the same manner, that is by joint resolution of the House and the Senate. We have the same powers as judges of the Superior Court. Also we must both submit reports to the House of Commons. So on all those points of appointment, reports to the House, judicial powers, etc., we are in exactly the same position.

Where we differ, is in our duties to the parliamentary committees. In the auditor general's case, he is concerned with the committee of the House, in my case it is a joint committee. The auditor general's duties are to a standing committee of the House, the Standing Committee on Public Accounts, while in my case, this committee for the moment at least, does not have a continuing mandate.

Should this make any difference or not? I really do not know. In any case, as far as I know, I am here playing approximately the same role vis-à-vis this committee as the auditor general plays in the Standing Committee on Public Accounts. You and I and other members have discussed this point with Mr. Clarke, who as Chairman of the Public Accounts Committee, confirmed that we should act here in this committee more or less as is the case with his own committee.

In a nutshell then, and I must apologize for the lengthy answer, I have no objections to comments concerning my place